

Validation des Acquis Académiques (VAA)

Inscription à un Brevet professionnel (BP)

Références réglementaires: les articles 6 des arrêtés portant création et fixant les modalités de délivrance des BP toutes options précisent que les candidats titulaires de certains diplômes peuvent être dispensés de certaines UC. Ci-dessous le récapitulatif des dispenses d'UC en fonction du diplôme possédé et du diplôme recherché :

Titulaire de ↓ Inscription à un BP →	Option « responsable d'entreprise hippique » Arr. 29 octobre 2012	Option « responsable d'atelier de productions horticoles » Arr. 18 juillet 2011	Option « aménagements paysagers » Arr. 28 mai 2009	Option « industries alimentaires » Arr. 28 mai 2009	Option « agroéquipement, conduite et maintenance des matériels » Arr. 28 mai 2009	Option « responsable d'exploitation agricole » Arr. 2 octobre 2007	Option « responsable de chantiers forestiers » Arr. 2 octobre 2007
Brevet professionnel agricole	2 UCARE	2 UCARE	2 UCARE		2 UCARE	2 UCARE	2 UCARE
Brevet professionnel délivré par le ministère chargé de l'agriculture	UCG 1, UCG2, 2 UCARE	UCG 1, UCG2, 2 UCARE	UCG 1, UCG2, 2 UCARE	UCG 1, UCG 2, 2 UCARE sur expertise	UCG 1, UCG2, 2 UCARE	UCG 1, UCG2, 2 UCARE	UCG 1, UCG2, 2 UCARE
Brevet professionnel agricole option « transformation alimentaire »				Jusqu'à 2 UCARE sur expertise			
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	UCG1, UCG2, 1 UCARE		UCG 1, 2 UCARE			UCG 1, 2 UCARE	
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités équestres » (* La dispense de l'UCT 1 est proposée si l'UCC « travail sur le plat de la cavalerie d'école » a été validée en complément du BPJEPS « activités équestres ».	UCG1, UCG2, UCP1, UCP2, UCT2,1 UCARE, UCT1 (*)						
Brevet professionnel jeunesse et sport, sports équestres						UCG 1, UCP 6, UCTA 6, 1 UCARE	
Baccalauréat professionnel délivré par le ministère chargé de l'agriculture et brevet de technicien agricole	UCG1, UCG2, 2 UCARE	UCG1, UCG2, 2 UCARE	UCG 1, UCG 2, 2 UCARE	UCG 1, UCARE sur expertise	UCG 1, UCG 2, 2 UCARE	UCG1, UCG2, 2 UCARE	UCG1, UCG2, 2 UCARE
Baccalauréat professionnel délivré par le ministère chargé de l'éducation dont « bio-industries de transformation »				UCG 1, UCARE sur expertise		UCG 1, 1 UCARE	
Baccalauréat professionnel délivré par le ministère chargé de l'éducation	UCG1, 1 UCARE	UCG1, 1 UCARE	UCG1, 1 UCARE		UCG1, 1 UCARE		UCG1, 1 UCARE
Baccalauréat général ou technologique	UCG1	UCG1	UCG1	UCG1	UCG1	UCG1	UCG1
BTS éducation nationale. – DUT						UCG1, UCG2	
Diplômes de niveau III et plus	UCG1, UCG2	UCG1, UCG2	UCG1, UCG2	UCG1, UCG2	UCG1, UCG2	UCG1, UCG2	UCG1, UCG2
Docteur vétérinaire						UCG 1, UCG 2, UCP 2, 2 UCA	